

# Appel à résidence - Saison 2024-2025

L'Auditorium Sophie-Dessus est soucieux d'accompagner les projets de création des compagnies, collectifs d'artistes et artistes professionnels dans tous les champs artistiques.

Depuis son ouverture en 2019, l'auditorium Sophie-Dessus propose des temps de résidence.

## Cadre général

Cet appel à projet de résidence vise des propositions articulées autour des arts de la scène (théâtre, danse, cirque, humour), de la musique ou des arts visuels et sonores ayant une portée scénique. Priorité est donnée aux projets qui proposeraient des temps de médiation et d'action culturelle, qu'ils soient à destination du grand public, du public jeune et scolaire ou d'autres publics spécifiques.

D'une durée d'une semaine, ces résidences s'inscrivent dans un parcours de création. Etape d'écriture, travail à la table, travail au plateau, temps de répétition, atelier de pratique sont autant de formes possibles pour ces résidences.

Le porteur du projet artistique doit avoir à son actif une expérience développée dans un réseau professionnel.

Dans le cadre d'un projet de création en cours, nous serons attentifs à la mobilisation d'autres partenaires (coproducteurs, diffuseurs, partenariats...).

Nous serons particulièrement attentifs aux candidatures qui peuvent proposer une action culturelle sur le territoire durant le temps de sa résidence (qui pourra prendre la forme d'une rencontre thématique, d'une conférence, d'un atelier de pratique...) dans et/ou hors les murs.

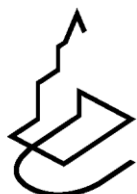
## Conditions d'accueil pour la période de septembre 2024 à juin 2025

Cadre de la résidence : Une convention sera établie entre l'Auditorium Sophie-Dessus et le porteur de projet accueilli.

Durée de la résidence : 1 porteur de projet s'installe avec l'équipe inscrite dans le projet pour 1 semaine (5 jours en moyenne), entre septembre 2024 et juin 2025. Période de travail du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00, avec une amplitude horaire pouvant aller jusqu'à 20h00 si nécessaire.

Accueil technique : nous proposons l'auditorium et son matériel technique. Nous ne faisons pas de location supplémentaire. La présence d'un technicien est négociée selon les besoins du projet : l'équipe technique de l'Auditorium assurant une régie d'accueil,

14, allée de la Papeterie  
19140 Uzerche  
France  
Tél. 05 55 73 00 44  
auditorium@uzerche.fr



UZERCHE  
PERLE DU LIMOUSIN

Mairie d'Uzerche  
Place de la Libération  
19140 Uzerche  
Tél. 05 55 73 17 00  
contact@uzerche.fr

il est demandé au porteur de projet de venir avec son équipe technique en cas de travail de création lumière.

Défraiements : nous ne prenons pas en charge les repas des artistes et nous proposons de l'hébergement. Les transports sont à la charge du porteur de projet accueilli.

Déclarations salariales : Le porteur de projet s'engage à déclarer les artistes qu'il va employer pendant cette résidence.

L'objet de la résidence est déterminé par le porteur de projet, en fonction de son projet de création.

L'accueil en résidence n'engage ni la co-production, ni le préachat de la future création.

Médiation : Les artistes, en résidence à l'auditorium Sophie-Dessus s'engagent à réserver des temps de rencontres avec le public sous forme de répétition publique, d'ouverture de plateaux, de restitution en sortie de résidence...

L'ensemble de ces données font l'objet d'une contractualisation entre notre structure et le porteur du projet accueilli.

### **Équipements de l'Auditorium Sophie-Dessus**

Salle de 330 places assises.

Plateau : 14 m d'ouverture sur 12 m de profondeur

Hauteur Grill : 6.40 m

Fiche technique disponible en téléchargement.

Pour les projets avancés de création, une mise à disposition de matériel technique, dans la limite du matériel technique disponible (cf. fiche technique) et de personnel technique pour la mise en place sont possibles.

Néanmoins le travail tout au long de la résidence devra se faire en autonomie. Pour cela, la présence d'un technicien compétent au sein de l'équipe candidate est indispensable sur toute la durée de la résidence.

2 loges collectives / 1 loge individuelle / 1 espace catering avec réfrigérateur, micro-ondes, cafetière

Possibilité de prêter la cuisine du bâtiment atelier, situé à côté de l'Auditorium

Wifi disponible.

### **Candidater**

Les porteurs de projet désireux de déposer un dossier de candidature doivent nous le faire parvenir au plus tard le **vendredi 12 avril 2024** par mail à l'adresse [auditorium@uzerche.fr](mailto:auditorium@uzerche.fr) ou par courrier à l'adresse : Mairie d'Uzerche, 2 place de la Lunade, 19140 Uzerche.

**Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :**

- 1 - Formulaire de demande de résidence complété
- 2 - Dossier artistique du projet et présentation d'artiste, collectif d'artistes ou de la compagnie
- 3 - Fiche technique du projet (si possible selon l'avancée du projet)
- 4 - Budget prévisionnel de la création faisant apparaître le coût de la résidence. Si le projet est en phase de préfiguration, et qu'il est difficile de fournir un budget prévisionnel réaliste à l'heure du dépôt de dossier, merci de fournir néanmoins un budget prévisionnel de résidence.
- 5 - Lettres d'intérêt ou d'engagement des partenaires déjà acquis

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**